

Fédération historique Midi-Pyrénées
Archives départementales de la Haute-Garonne
11 boulevard Griffoul-Dorval, 31400 TOULOUSE
tél. 95 34 31 19 70 – archives@cd31.fr

Société culturelle du Pays castrais
8 place Sout
81100 CASTRES
tél. 05 63 35 31 50 – jean.faury@wanadoo.fr

Société des sciences, arts et belles lettres du Tarn
Archives départementales du Tarn
1 avenue de la Verrerie
81013 ALBI CEDEX 9
tél. 05 63 36 21 00 – bertrand.de-vivies@wanadoo.fr

Les rapports entre les religions, dans le Midi, des origines à nos jours

Castres, 6-8 octobre 2017

Appel à communication

Le 63^e congrès de la Fédération historique Midi-Pyrénées se tiendra à Castres du 6 au 8 octobre 2017, à l'invitation de la Société culturelle du Pays castrais et de la Société des sciences, arts et belles lettres du Tarn. En cette année de commémoration du 500^e anniversaire de la réforme, le sujet en est *Les rapports entre les religions, dans le Midi, des origines à nos jours*. Dans une perspective largement interdisciplinaire, et sur la longue durée, il souhaite apporter des éclairages sur les relations entre toutes formes de religions (du paganisme aux monothéismes contemporains, en prenant en compte les engagements spirituels les plus divers, ainsi que les convictions a-religieuses ou anti-religieuses affirmées), des relations les plus conflictuelles aux plus apaisées, du sommet à la base des sociétés. Serait bien sûr envisagée l'attitude des pouvoirs nationaux et locaux à l'égard de ces relations entre religions, en abordant notamment sous l'angle historique la question du traitement (indifférence, hostilité, enseignement...) du fait religieux dans l'enseignement.

Par période, pourraient, à titre purement indicatif, être abordés les thèmes suivants.

Antiquité

Les relations entre cultes dans l'Antiquité : cultes locaux et cultes romains, cultes orientaux, émergence et persécution du christianisme, persécution du paganisme, arianisme...

Moyen Âge

Chrétiens, juifs et musulmans : persécution et cohabitation, les croisades, les hérésies, image réciproque de chaque religion dans la littérature et l'art.

Ancien Régime

Réforme et contre-réforme : confrontations et tolérance, du début du 16^e siècle à l'édit de tolérance

Les religions autre que chrétiennes dans le regard des hommes du Midi (et inversement) : islam ; judaïsme ; religions des autres continents : grands voyages de découverte, missions, colonisation, etc.

De l'édit de tolérance à 2017

Les religions et leurs relations à l'épreuve de certains nombres de phénomènes majeurs : la Révolution, l'affirmation de la République, la séparation des églises et de l'État, la colonisation et la décolonisation, les guerres mondiales, la mondialisation...

On s'attachera bien sûr aux relations entre les religions du Livre, au développement d'autres cultes, à l'émergence de la notion de laïcité et aux mouvements laïques...

L'enseignement de la morale et de la religion dans l'Enseignement : approche historique

Les rapports entre les religions, dans le Midi, des origines à nos jours

Castres, 6-8 octobre 2017

Fiche de proposition de communication

Les personnes désireuses de présenter une communication lors de ce congrès sont invitées à renvoyer cette fiche, par courrier ou courrier électronique, aux trois associations organisatrices, avant le 25 janvier 2017

Nom, prénom

Adresse postale

Adresse mail

Société, institution, organisme d'appartenance

Titre de la communication

Proposition de résumé en 15-20 lignes (1500 signes) de la communication : à joindre à cette fiche sous le nom de l'auteur (à ce stade, il peut s'agir seulement d'un projet explicatif de la communication, le résumé définitif sera demandé pour le mois de mai 2017).

Les résumés des communications retenues par le comité scientifique seront édités en un fascicule qui sera distribué aux congressistes au début du congrès. Les communications ne devront pas dépasser 25 minutes.

À l'issue du congrès, un comité de lecture sera mis en place afin de prévoir dans les meilleurs délais la publication de ses actes. Le texte de votre communication devra parvenir à la Fédération, sous forme numérique (pas plus de 30 000 signes + les illustrations), avant le 1^{er} janvier 2018.